

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du 17 septembre 2010

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête sur le passage de l'emploi à la retraite - Module ad hoc complémentaire à l'enquête emploi	2
Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole	6
Enquête sur les parcours des diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste.....	10
Enquête « Conditions de Travail » - CT 2012	Erreur ! Signet non défini.

Enquête sur le passage de l'emploi à la retraite module ad hoc 2012 complémentaire à l'enquête emploi

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur le passage de l'emploi à la retraite - Module ad hoc complémentaire à l'enquête emploi 2012.

2. Service producteur

Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département de l'emploi et des revenus d'activité, division Emploi.

3. Service réalisant la collecte

Le maître d'œuvre est la division Emploi de l'Insee, en lien avec l'Unité « Méthodes statistiques ». La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes auprès des ménages des Directions régionales de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

Deux précédents modules complémentaires à l'enquête Emploi (1996 et 2006) ont déjà porté sur le passage de l'emploi à la retraite.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le module de 1996 a donné lieu à des publications sous des formes variées : contributions au rapport du Conseil d'orientation des retraites (Cor), publications de type 4 pages, ou articles plus détaillés.

Le module 2006 a fait l'objet d'exploitations descriptives au niveau européen (rapports de la communauté européenne). Une publication sous format court devrait prochainement être finalisée.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête interviendra en 2012, au moment des premiers effets de la réforme des retraites de 2010. Elle permettra ainsi de disposer d'un point de référence avant que la totalité des réformes aient pris effet. Les thèmes abordés par le module sont les suivants : conditions de travail de l'emploi actuel ou du dernier emploi, âge de départ à la retraite (ou âge prévu) et âge de cessation de l'emploi, situation avant le départ en retraite (chômage, temps partiel, etc.), et raisons de départ en retraite.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Au niveau européen, une liste de 11 variables est arrêtée par règlement communautaire (CE). Ces variables font l'objet d'une enquête harmonisée dans les états membres. Outre ce tronc commun européen, le questionnaire français sera complété afin de couvrir de façon plus précise la transition entre l'emploi et la retraite en France. En particulier, des données portant sur l'âge de cessation de l'emploi, et la nature de la transition entre l'emploi et la retraite (passage par le chômage, l'inactivité ou des dispositifs d'invalidité) font l'objet de demandes de la part de nos partenaires (Dares, Drees, Cor).

Utilisateurs potentiels : Eurostat, Drees, Dares, Cor, Insee.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Une partie de l'enquête sera réalisée de façon harmonisée au niveau européen, et menée dans tous les pays en complément de leur enquête sur les forces de travail, la même année.

En France, la Drees a réalisé récemment une enquête sur les intentions de départ à la retraite. Cette enquête porte toutefois sur un champ plus limité que le module complémentaire, puisqu'elle porte uniquement sur des personnes ayant liquidé une retraite du régime général - c'est à dire à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) - au cours des six derniers mois (en particulier, les quinquagénaires en emploi ou les liquidants récents d'autres régimes, comme la fonction publique, sont exclus). L'enquête SHARE (Survey on Health Ageing and Retirement in Europe) comporte quelques questions sur le passage à la retraite, mais elle est réalisée dans un cadre européen très contraint, qui limite son exploitation française sur ce thème spécifique.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'un module complémentaire à l'enquête Emploi de 2012. Le module complémentaire est adressé lors de la sixième et dernière interrogation de l'enquête emploi trimestrielle en Métropole et avec l'enquête emploi annuelle dans les Dom.

10. Cible de l'enquête

L'enquête s'adresse à des individus. 20 000 personnes seront interrogées en métropole et 1 500 dans les Dom, ce qui est sensiblement plus important que pour le module complémentaire de 2006, où 12 000 personnes avaient été interrogées sur un champ comparable. Cette augmentation de la taille de l'échantillon est due pour partie à l'arrivée dans les tranches d'âge concernées des générations plus nombreuses d'après-guerre, nées pendant le baby-boom, et à l'augmentation de la taille de l'échantillon de l'enquête Emploi. Cette taille d'échantillon plus importante permettra de réaliser des estimations plus précises en termes de ventilation par CSP, sexe et situation sur le marché du travail.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est l'ensemble des personnes de 50 ans à 69 ans, ayant travaillé au moins un an après 50 ans. Les personnes interrogées peuvent être en emploi ou non. Les individus sont retenus dans la population des personnes vivant dans des ménages ordinaires et appartenant au sixième sortant de l'enquête emploi en continu de l'année 2012. Le mode de sondage est celui de l'enquête Emploi en Continu en Métropole et de l'enquête annuelle dans les Dom.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière (métropole et Dom)

13. Bases de sondage, échantillonnage

En métropole, cette enquête sera réalisée auprès des ménages interrogés pour la sixième et dernière fois à l'enquête Emploi (sixième sortant). Dans les Dom, l'enquête sera réalisée auprès du tiers entrant (enquête annuelle).

14. Mode de collecte

La collecte est réalisée en face-à-face (Capi). La réponse indirecte par « proxy » est interdite en principe (2ème visite prévue), sauf dans les cas où l'état de santé de la personne ne lui permet pas de répondre seule.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête est ponctuelle. En métropole, la collecte aura lieu en continu, tout au long de l'année 2012. Dans les Dom, la collecte sera réalisée une fois dans l'année.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La durée de l'interrogation du module complémentaire devrait être de 15 minutes au maximum. Le caractère obligatoire sera demandé au comité du label.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Une partie du questionnaire a été établie au niveau européen par une « task force » décidant du texte du règlement (i.e. une liste de 11 variables ou informations). La division emploi fait partie de cette « task force ». Le reste du questionnaire reste à l'initiative de l'Insee sachant qu'il doit permettre la constitution des 11 variables (informations) décrites dans le règlement.

Concernant la partie spécifique à la France, et l'adaptation française des variables européennes, une réunion de partenaires est prévue afin de bénéficier des expertises de la Drees, de la Dares, du Cor, de la Cnav, et des personnes responsables à l'Insee des sujets connexes (Share, Département des études économiques d'ensemble...).

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'envoi des données à Eurostat (11 variables et pondérations) se fera au plus tard le 31 mars 2013.

Un fichier provisoire sera disponible vers la fin du 1er semestre 2013 pour les institutions ayant participé au groupe de travail de conception du questionnaire français et pour les financeurs.

Le fichier national de l'enquête sera diffusé, par l'intermédiaire du Centre Maurice Halbwachs, aux chercheurs qui en feront la demande.

Les premiers résultats seront publiés sous la forme d'un Insee Première vers fin 2013. Des études plus détaillées seront réalisées par la suite.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	Mars 2013	France métropolitaine	
2	Fin du 1er semestre 2013	France métropolitaine + Doms	Diffusion du fichier national via le Centre Maurice Halbwachs
3	Fin 2013	France métropolitaine + Doms	Premiers résultats
4	2013	France métropolitaine + Doms	Utilisation des résultats par les partenaires de l'Insee (Cor, Drees, Dares...)

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*...

3 - Chiffres clés, principaux résultats *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources....

5 - Valorisation, communication *site Internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Préparation de l'enquête : 2 cadres A à la DG (un CPOS, chef de projet d'organisation statistique, et un chargé d'études de la division Emploi)

10 enquêteurs en région - 200 questionnaires pour le test papier + 200 questionnaires pour le test Capi

Coûts estimés des 2 tests : 13 000 euros TTC

Collecte : du 15 janvier 2012 au 15 janvier 2013 - 650 enquêteurs - environ 20 000 questionnaires

Coûts estimés de la collecte : 640 000 euros TTC

Traitement : 1 cadre B de l'équipe maintenance EEC + 1 cadre B Capi

Des conventions seront signées entre l'Insee et les partenaires de l'opération qui participent au financement de l'enquête. Une demande de subvention sera faite auprès d'Eurostat.

Procédures particulières :

Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes)

Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole

2. Service producteur

La DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, assure la maîtrise d'ouvrage de l'enquête.

3. Service réalisant la collecte

Les établissements d'enseignement agricole technique. Ils sont assistés techniquement par l'institut Eduter (AgroSup Dijon) qui est également chargé de l'exploitation des données.

4. Historique de l'enquête

Depuis 1993, la DGER réalise chaque année des enquêtes de cheminement scolaire et professionnel auprès des anciens élèves ou apprentis des établissements d'enseignement agricole, 45 mois après leur sortie de formation générale, technologique ou professionnelle, diplômés ou non. Chaque formation est enquêtée tous les 2 ans : les sortants de CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole) ou de BAC (général, technologique ou professionnel) sont interrogés les années impaires ; les sortants de BEPA (brevet d'enseignement professionnel agricole) ou de BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) le sont les années paires. Cette enquête a été labellisée en 2001 et 2006. Le label 2006 arrive à expiration en 2011. Cette enquête était réalisée par les établissements sous forme de questionnaire papier envoyé à tous les anciens élèves ou apprentis. Seuls, les CAPA étaient enquêtés directement par téléphone, à partir d'un échantillon d'anciens élèves ou apprentis.

L'enquête a été largement renouvelée par anticipation d'un an et menée à titre expérimental en 2010. Les principaux axes de la rénovation portent sur la méthodologie : le champ, la périodicité, la base de sondage et le mode de collecte.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats

Les premiers résultats de l'enquête réalisée à titre expérimental, sous sa nouvelle forme, en mars 2010 ne seront connus qu'au 4^{ème} trimestre 2010.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête, comme l'ancienne, a vocation à compléter le dispositif qui renseigne tous les ans l'ensemble des partenaires locaux, régionaux et nationaux en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle, sur l'insertion professionnelle des jeunes 33 mois après l'obtention de leur diplôme. Elle a pour objectif d'analyser les poursuites d'études, l'insertion professionnelle et la relation formation-emploi : les secteurs et les emplois sont analysés selon la spécialité du diplôme, en particulier dans un objectif d'appui à la rénovation des diplômes.

Le questionnaire a été élaboré par la DGER en collaboration avec AgroSup Dijon-Eduter, sur la base de celui de l'enquête à 45 mois. Les principaux thèmes abordés sont centrés sur la dernière classe fréquentée (niveau et spécialité de formation suivie), les diplômes obtenus, les caractéristiques des élèves (sexe, âge), leur situation géographique, leur situation au 1^{er} mars, près de 3 ans après la fin présumée de leurs études, et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, sur le descriptif de cet emploi (statut, fonction principale, durée du travail, salaire, taille et secteur d'activité de l'entreprise, démarches ayant permis d'obtenir cet emploi). Les opinions des élèves sur la formation qu'ils ont suivie, sur les déterminants de leur choix d'orientation et sur leur projet personnel sont également explorées.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête a été rénovée pour répondre à une démarche de qualité, notamment pour remédier aux taux de réponse régulièrement en baisse. L'allègement de la charge de l'administration qui disposera d'un outil permettant les saisies en ligne par les enquêtés, est également visée.

Les services régionaux de la formation et du développement de la DGER ont besoin, pour piloter l'enseignement agricole en région en lien avec le PREA (plan régional de l'enseignement agricole) et en liaison avec le 5^{ème} SPNF (schéma prévisionnel national des formations) qui couvre la période 2009-2014, de résultats sur l'insertion professionnelle permettant le calcul d'indicateurs.

L'enquête permet aussi de calculer l'indicateur LOLF « taux net d'emploi » des diplômés de l'enseignement agricole à plus long terme, en fonction du secteur professionnel de formation, pour l'ensemble des diplômés de l'enseignement agricole issus de la formation initiale, scolaire et apprentissage.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette enquête pérennise le dispositif statistique mis en place par la DGER depuis 1993 et permet d'affiner les résultats de l'enseignement agricole produits par le CEREQ (enquêtes génération à 3 ans).

Elle complète, en l'enrichissant, l'enquête sur le suivi des élèves et des étudiants du cycle supérieur court des établissements d'enseignement agricole qui concerne les anciens élèves 7 mois après leur sortie de formation et qui a été labellisée en 2009 ; cette dernière enquête étant très proche des enquêtes IVA/IPA mises en place par la DEPP à l'Éducation nationale.

9. Insertion dans un système d'information

Il est envisagé, ultérieurement, de verser les résultats individuels des enquêtes à 7 mois et à 33 mois dans l'outil décisionnel DécIEA de la DGER, pour alimenter le suivi de cohorte des jeunes qui comprendra alors des données relatives aux élèves et aux examens.

10. Cible de l'enquête

L'enquête s'adresse à un échantillon de diplômés des formations générales, technologiques ou professionnelles de l'enseignement agricole de la voie scolaire ; elle s'adresse également à tous les diplômés des formations professionnelles de l'apprentissage (les apprentis étant beaucoup moins nombreux que les élèves, un échantillon ne serait pas suffisant pour une analyse statistique fiable). Une rotation est envisagée : en 2010, les BTSA diplômés en 2007 ont été enquêtés. En 2011, première année de l'enquête présentée, ce sont les CAPA et BEPA diplômés en 2008 qui seront enquêtés ; en 2012, ce seront les BACS diplômés en 2009, puis en 2013, ce seront les BTSA sortis en 2010, comme lors de l'enquête expérimentale de 2010, sur les BTSA 2007.

Toutes les formations seront ainsi enquêtées tous les 3 ans, soit :

- En 2011 : 8 000 élèves et 2 000 apprentis (approximation anticipée de l'échantillonnage) ;
- En 2012 : 7 000 élèves et 1 000 apprentis (approximation anticipée de l'échantillonnage) ;
- En 2013 : 2 500 étudiants et 1 500 apprentis (approximation anticipée de l'échantillonnage),

soit un total approximatif de 17 500 élèves (et étudiants) et 4 500 apprentis, pour l'ensemble des formations.

11. Champ de l'enquête

L'enquête s'adresse aux anciens élèves ou étudiants diplômés et aux anciens apprentis diplômés de l'enseignement agricole technique.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique couvre la France métropolitaine et les DOM-COM (sauf la Nouvelle Calédonie).

13. Base de sondage, échantillonnage

Les enquêtes de 2011 et suivantes suivront la même procédure que l'enquête expérimentale de 2010. Celle-ci portait sur les diplômés du BTSA en 2007, qui peuvent avoir préparé ce diplôme soit par la voie scolaire (6 408 individus), soit par celle de l'apprentissage (1 372 individus).

La population des anciens étudiants de la voie scolaire a été échantillonnée : 94 établissements ou sites représentatifs des diverses formations et composantes de l'enseignement technique agricole ont été sélectionnés, ce qui correspond à 2 395 anciens étudiants ; cet échantillon est la base de l'analyse statistique de la DGER. A ceux-ci s'ajoutent tous les diplômés de formations à faible effectif, issus de 32 établissements ou sites, (moins de 400 diplômés), enquêtés en supplément: un échantillon aurait été insuffisant pour atteindre un des objectifs de l'enquête, à savoir la description des emplois selon la formation suivie.

Par ailleurs, l'ensemble des apprentis est interrogé ; la population des répondants redressée sera la base pour l'analyse statistique portant sur l'insertion des apprentis. Une centaine de CFA, soit la totalité de ceux qui possèdent des formations de BTSA, était concernée par l'enquête.

14. Mode de collecte

Pour établir la liste des sortants de l'enseignement agricole, la DGER utilise sa base nationale des diplômés et apparie cette base avec la base des élèves.

Chaque établissement reçoit (à son adresse électronique) la liste des diplômés qui le concerne avec leurs coordonnées et l'identifiant national agricole (INA). L'établissement envoie un courrier et un questionnaire anonymé par l'INA à chaque ancien élève ou apprenti qui répond par courrier (situation la plus fréquente) ou par Internet (si l'établissement et le jeune font ce choix). Les relances des non répondants sont faites par courrier ou téléphone à l'initiative des établissements. Après clôture de l'enquête, les questionnaires remplis et les tableaux des non-répondants mis à jour sont envoyés à AgroSup Dijon-Eduter qui se charge des saisies et des dernières relances par téléphone.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête aura lieu tous les ans et étudiera l'insertion d'un diplôme donné tous les 3 ans (les diplômés du BTSA, interrogés en 2010, le seront de nouveau en 2013). Elle se déroulera de fin février à fin juillet. La date de référence d'observation de la situation du jeune est celle du 1er mars (soit 33 mois après l'obtention du diplôme).

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de passage du questionnaire est d'environ 15 minutes.

17. Instances de concertation

Un comité de pilotage élargi s'est réuni, le 2 octobre 2008 pour réfléchir à la mise en place de cette enquête rénovée (objectifs, méthodologie, diffusion des résultats) en lien avec la mise en place de l'enquête nouvelle sur le suivi des élèves et étudiants du cycle supérieur court des établissements d'enseignement technique agricole. Ce comité était composé de représentants de la DGER, de AgroSup-Eduter, de l'inspection, de services régionaux, des fédérations de l'enseignement privé, de l'observatoire national de l'enseignement agricole, des syndicats d'enseignement, de délégués régionaux de l'ingénierie de formation et de chefs d'établissement.

Le comité de pilotage s'est ensuite réuni le 20 novembre 2009 afin de dresser un premier bilan de l'enquête sur le suivi (7 mois après leur sortie de formation) des élèves et étudiants du supérieur court mais aussi pour présenter la mise en œuvre en 2010 de l'enquête expérimentale sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants du supérieur court ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole (33 mois après leur sortie de formation).

Enfin, au comité de pilotage du 19 février 2010, la DGER a présenté en détail le déroulement de l'enquête 2010 sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants du supérieur court ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole, portant sur les diplômés du BTSA 2007 (33 mois après leur sortie de formation).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Tout au long de la collecte, l'établissement a accès à ses résultats bruts en ligne, sous la forme d'un tableur. A partir de septembre, lorsque toutes les saisies des questionnaires sont effectuées, il peut visualiser l'ensemble des réponses de diplômés de son établissement.

Une analyse des résultats est conduite conjointement par la DGER et AgroSup Dijon-Eduter, à l'échelon national (construction d'indicateurs, LOLF en particulier, rédaction d'une synthèse statistique).

Type de diffusion	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé	Remarques
Fichiers détail	Pendant le déroulement de l'enquête et des saisies : avril à septembre	Local	Les données restent à la disposition des établissements enquêtés
Indicateurs	Septembre/octobre	National	
Synthèses (4 /6 pages)	Novembre	National/régional/local	
Valorisation	Site Internet	Tous niveaux	

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains sont difficiles à apprécier car ils sont répartis à plusieurs niveaux. Le niveau établissement est mobilisé : préparation et envoi des questionnaires, collecte des retours de questionnaires, saisie éventuelle des questionnaires et relances. Aucun financement spécifique n'est prévu.

La saisie et les relances, ainsi que la consolidation du fichier au niveau central et les traitements seront effectués par AgroSup Dijon–Eduter.

Une analyse nationale et la diffusion nationale seront faites par l'échelon national (DGER) en collaboration avec AgroSup Dijon-Eduter.

Enquête sur les parcours des diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste.

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les parcours des diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste.

2. Service producteur

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, (MAAP) assure la maîtrise d'ouvrage de l'enquête.

3. Service réalisant la collecte

Les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste collectent les informations recueillies auprès de leurs anciens étudiants. Ils sont assistés techniquement par l'institut Eduter (AgroSup Dijon) qui est également chargé de la fusion et de l'exploitation des données.

4. Historique de l'enquête

Sur la demande de la DGER, une première enquête a été menée en 2007 de manière expérimentale auprès des diplômés 2002 pour connaître le devenir des diplômés des établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste.

L'enquête *sur les parcours des diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste* est donc la deuxième enquête nationale qui se propose de connaître le devenir, à moyen terme, de l'ensemble de leurs anciens étudiants.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête menée en 2007 auprès des diplômés 2002 était une expérimentation : à cette époque, il était difficile de prévoir le degré d'implication des établissements dans ce projet. De fait, la qualité des réponses a varié considérablement selon les établissements : un n'a pas participé à l'enquête, un autre a obtenu plus de 90 % de réponses, et au final, 46,5 % de la population a répondu.

De manière globale, le bilan de l'administration de l'enquête, qui relevait de la responsabilité des établissements quant à la prise de contact et la relance de leurs anciens étudiants, est plutôt positif. Les résultats ont été très largement diffusés dans les établissements, dans les différents services de la DGER et sont librement consultables sur Internet (sur le site www.sup.chlorofil.fr, rubrique Insertion professionnelle). Une synthèse de 4 pages (StatEA n° 08-06 « Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agricole en 2002 ») et un rapport s'y trouvent toujours en accès libre.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête vise à retracer les parcours des diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste durant les quatre ans et demi qui suivent leur sortie de formation :

- Ils ont pu poursuivre des études, auquel cas on s'attachera au détail de ces études, (notamment la poursuite en thèse) ;
- Ils ont pu s'insérer sur le marché du travail, auquel cas leur trajectoire professionnelle sera retracée (durée de recherche d'emploi, emplois successivement occupés...) ;
- D'autres parcours ont pu être empruntés (retrait du marché du travail, volontariat...) qu'il conviendra de répertorier.

Il s'agit en outre d'assurer la veille du marché du travail des ingénieurs et cadres en agriculture, activités vétérinaires et paysagères, nécessaire aux enseignants et responsables de formation, et en particulier d'évaluer la qualité des emplois occupés (rémunérations, types de contrat...).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est produite à l'initiative de la DGER du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Les informations demandées lui sont utiles pour piloter son système de formation et pour communiquer sur ses formations supérieures. Les écoles auront ainsi une vision du devenir de leurs diplômés qui complètera celle qu'elles ont de la primo-insertion par l'enquête de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE). L'enquête peut également servir à renseigner les partenaires du MAAP et ceux de ses établissements (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Universités, Conseils régionaux...) sur les spécificités de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste.

Enfin, ces données intéressent les actuels et futurs étudiants (connaissance des débouchés, des orientations possibles) ainsi que les plus anciens (les associations d'anciens).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

La plupart des écoles concernées sont membres de la CGE et participent aux enquêtes que cette association leur propose : chaque année n , les jeunes diplômés des années $n-1$ et $n-2$ sont interrogés sur des thèmes identiques à ceux de la nouvelle enquête. Les écoles détiennent donc des informations sur la primo insertion de leurs jeunes diplômés. C'est dans le but de les compléter que l'enquête interrogera les diplômés de la promotion $n-5$ de manière rétrospective, sur le même modèle que celle réalisé en 2007.

9. Insertion dans un système d'information

Jusqu'à présent, la DGER n'était pas destinataire de la plupart de résultats produits sur la primo-insertion (enquête CGE), aucune agrégation des résultats n'était effectuée. En 2010, un premier essai de remontées nationales de ces données a été tenté (voir la partie « 2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2011 » du document « Avant projets de programmes statistiques pour 2011 »). Nous aurions souhaité analyser les parcours des diplômés au regard de leur situation lors des trois enquêtes successives. Or, la qualité de cette remontée n'est pas assez satisfaisante pour mener à bien ce projet. Aussi, nous avons choisi de réaliser une enquête rétrospective pour la campagne 2011.

10. Cible de l'enquête

Diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste

11. Champ de l'enquête

L'enquête interroge l'ensemble des étudiants ayant obtenu le titre d'ingénieur, de docteur vétérinaire, de paysagiste DPLG des 19 écoles de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysagiste en 2006. L'effectif de ces jeunes diplômés est d'environ 2 500 individus.

12. Champ géographique de l'enquête

Les écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste se situent toutes en France métropolitaine, mais leurs diplômés peuvent se trouver à l'étranger au moment de l'enquête.

13. Bases de sondage, échantillonnage

En raison d'un effectif relativement réduit (approximativement 2 500 diplômés de 19 établissements différents), la population sera interrogée dans son exhaustivité.

14. Mode de collecte

La collecte des réponses se fera par formulaire électronique diffusé sur Internet. L'envoi et les relances s'effectueront par e-mailing. Des relances par téléphone sont à prévoir.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte se déroulera au même moment que celle de l'enquête CGE, soit entre janvier et février 2011. L'opération devrait être reconduite en 2015, pour une enquête auprès des diplômés de la promotion 2010. Une nouvelle demande d'opportunité sera alors présentée.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse au questionnaire ne devra pas dépasser 20 minutes.

Le thème principal de l'enquête porte sur les conditions d'accès à l'emploi : il est possible que des individus en difficulté ou ayant le sentiment d'être en échec face à l'emploi soient interrogés. La formulation des questions portant sur la recherche d'emploi devra revêtir un caractère neutre et non culpabilisant. En revanche, des questions libres seront proposées à l'enquête s'il désire détailler son parcours au-delà des contraintes imposées par la plupart des questions qui seront des questions fermées. Certains autres items porteront sur la situation familiale : le fait de les renseigner ne devra pas être rédhibitoire au remplissage de la suite du questionnaire. De même, les réponses aux questions liées aux rémunérations seront facultatives.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de suivi des enquêtes insertion dans l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste se réunit périodiquement (2 à 3 fois par an). Il permet aux personnes qui réalisent des enquêtes insertion dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques, afin de mettre au point une méthodologie commune permettant de comparer leurs résultats respectifs. C'est également l'instance dans laquelle le volet « enquête insertion » du programme statistique, proposé par la DGER en ce qui concerne l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste, est débattu.

Ce comité de suivi est composé de représentants de :

- chaque établissement d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste :
- la DGER : bureau des formations de l'enseignement supérieur, mission de la stratégie et des systèmes d'information, mission du contrôle de gestion ;
- Eduter : Equipe d'ingénierie qui accompagne les établissements dans leur recueil des réponses des enquêtes.

Une réunion de ce comité de suivi s'est tenue le 16 juin 2010 pour confirmer la réalisation de cette enquête. Au cours d'une prochaine réunion (18 octobre 2010), les modalités de réalisation de l'enquête seront plus précisément fixées.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière, ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
Fichiers bruts des réponses	Pendant le déroulement de l'enquête et des saisies : avril à septembre	Local : l'établissement	Les données restent à la disposition des établissements enquêtés
Synthèses 4/8 pages	Été 2011	Tous acteurs des établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste : France entière.	Librement accessible sur le site www.sup.chlorofil.fr , rubrique Insertion professionnelle. Sur le questionnaire, il sera indiqué où et quand la synthèse des résultats sera consultable.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Au sein de chaque établissement, une personne sera chargée de collecter les informations et d'effectuer les relances ; ce suivi doit durer 6 à 8 semaines, et ne devrait pas excéder 0,2 équivalent temps plein (ETP) sur cette période.

Eduiter perçoit un financement annuel pour assister les établissements dans l'administration de toutes les enquêtes insertion. La construction du questionnaire, sa publication sur Internet, l'exploitation des données et la production de la synthèse des résultats sont également assurées par AgroSup Dijon Eduiter.

Enquête « Conditions de travail » - CT 2012

1. Intitulé de l'enquête

Enquête « Conditions de Travail » - CT 2012

2. Service producteur

Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique.
Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares)

3. Service réalisant la collecte

L'enquête comprend deux volets : un volet « Actifs occupés » dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee et un volet « Employeurs » dont la collecte sera confiée à un prestataire sélectionné par appel d'offres.

4. Historique de l'enquête

Après les éditions de 1978, 1984, 1991, 1998, 2005, CT 2012 constituera le sixième point d'une série d'enquêtes reconduites tous les sept ans.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'édition 2005 de l'enquête Conditions de travail a donné lieu à de nombreuses restitutions :

- 8 publications courtes de la Dares (« Premières Synthèses ») ;
- Des séries statistiques de l'ensemble des résultats publiées sur le site Internet du ministère du travail ;
- 4 rapports de recherche de post-enquêtes qualitatives et quantitatives ;
- Un colloque « Conditions de travail et situations d'emploi » a été organisé en 2009 ;
- Des articles de recherche et ouvrages.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête Conditions de travail 2012 se situera dans la continuité des éditions précédentes. C'est en effet la seule enquête sur les conditions de travail de cette ampleur et portant sur l'ensemble des actifs occupés. Le champ large de l'enquête et la taille de son échantillon permettent des analyses fines par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. Sa reconduction tous les 7 ans permet, par ailleurs, de disposer de la profondeur temporelle nécessaire pour apprécier les évolutions récentes.

Les principaux thèmes abordés dans le volet « Actifs occupés » de l'enquête seront :

- les horaires et l'organisation du temps de travail
- l'organisation et les rythmes de travail
- les risques, les pénibilités et leur prévention
- les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail

L'édition de 2012 s'enrichira de deux innovations :

- un auto-questionnaire, rempli par l'enquêté, permettra de mesurer l'exposition aux risques psycho-sociaux selon les grilles d'analyse internationalement reconnues, et en cohérence avec les recommandations du Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail
- un questionnaire complémentaire auprès des employeurs des salariés pour analyser plus finement l'organisation du travail, les relations de l'entreprise avec son environnement, les pratiques de prévention des risques, la gestion des ressources humaines

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande sociale d'informations sur les conditions de travail est vive compte tenu de l'actualité des questions de stress au travail et de prévention des risques psychosociaux. Le lancement du plan Santé au travail 2, les travaux du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (Coct) et du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux montrent l'importance sociale

et politique de ces questions. L'enquête Conditions de travail se nourrira des réflexions et attentes formulées par ces instances et apportera de nouveaux éléments de réponse. Elle est par conséquent très attendue, aussi bien par les partenaires du Ministère du Travail que par les chercheurs.

Cette enquête d'initiative nationale ne s'inscrit pas dans la réponse à un règlement européen.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête Conditions de travail est un élément clé du dispositif de connaissance des conditions de travail : la profondeur temporelle du dispositif et la couverture de l'ensemble des actifs occupés constituent ses principaux atouts. Elle a permis de documenter l'évolution du travail depuis 35 ans et elle a accompagné l'émergence de nouvelles questions de recherche sur le travail.

Les autres composantes du dispositif d'observation apportent des résultats assez complémentaires. Ainsi l'enquête Sumer (Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels) permet, grâce à l'expertise médicale des enquêteurs, de recueillir des informations très précises sur les expositions professionnelles. Cependant elle ne concerne que les salariés suivis par la médecine du travail. Pour sa part, l'enquête SIP (Santé et itinéraire professionnel), menée par l'Insee pour la Dares et la Drees, vise à retracer les interactions entre les conditions de travail et d'emploi et la santé des personnes tout au long de leur carrière professionnelle. La description de la situation actuelle y est donc moins détaillée au profit d'une information rétrospective plus complète. L'enquête COI (Changements organisationnels et informatisation), projet coordonné par le Centre d'études de l'emploi (CEE), et qui implique également la Dares, la DAGFP et la Drees, ne porte que sur les salariés des entreprises de 20 salariés et plus ; elle permet de mettre en regard les conditions de travail vécues par les salariés et les outils organisationnels et technologiques déployés par les entreprises. Cette enquête s'intéresse par contre assez peu aux aspects psychosociaux du travail. Elle constituera néanmoins un précédent important pour construire la nouvelle enquête Conditions de travail et le couplage entre employeurs et salariés.

Enfin au niveau européen, la Fondation de Dublin pour l'amélioration des conditions de travail et de vie mène tous les cinq ans l'Enquête européenne sur les conditions de travail, dont le questionnaire s'est au départ largement inspiré de l'enquête française. Cette enquête s'appuie toutefois sur des échantillons nationaux de petite taille (1000 enquêtés dans la plupart des pays), ce qui ne lui permet pas de donner des résultats robustes et détaillés par pays, mais permet néanmoins des comparaisons intéressantes entre pays européens.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête comprendra deux volets : un volet « Actifs occupés » et un volet « Employeurs ». Des enquêtes qualitatives complémentaires sont prévues, réalisées par des équipes de recherche sélectionnées par appel à projet. C'est pour l'ensemble de ce dispositif que l'opportunité est demandée.

La ré-interrogation, éventuellement dans le cadre d'une opération plus vaste, d'une partie de l'échantillon des « Actifs occupés » est envisagée au bout de deux ou trois ans, mais pas encore décidée. Si cette perspective se concrétisait, l'accord des enquêtés serait recueilli dès la collecte du volet « Actifs occupés » et le Cnis serait consulté sur l'opportunité de cette nouvelle opération.

10. Cible de l'enquête

La cible du volet « Actifs occupés » est constituée de l'ensemble des personnes ayant un emploi, indépendant ou salarié, public ou privé, stable ou temporaire.

Le volet « Employeurs » est constitué des employeurs des salariés interrogés lors du volet « Actifs occupés ». L'enquête sera adressée aux établissements, mais il est possible que certaines informations soient demandées en complément au siège de l'entreprise lorsqu'elle comporte plusieurs établissements.

L'objectif est d'obtenir 20 000 actifs occupés répondant à l'enquête (dont 2 000 dans les départements d'Outre-mer). Pour le volet « Employeurs », et en ajoutant un échantillon aléatoire de petites entreprises, le nombre maximal de répondants sera également de 20 000 (voir rubrique suivante).

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête comprend l'ensemble des personnes ayant un emploi. Les actifs en emploi des ménages sélectionnés seront donc échantillonnés. Pour limiter la charge d'enquête du ménage, un tirage aléatoire sera effectué pour sélectionner au maximum deux répondants par ménage.

En ce qui concerne les employeurs, il existe une forte demande d'information sur la situation dans les très petites entreprises. Toutefois, pour garantir la confidentialité des salariés répondants vis-à-vis de leur employeur, il est envisagé de distinguer les modalités d'échantillonnage selon la taille de l'établissement employeur (voir rubrique 13). Les employeurs publics seront inclus dans le champ de l'enquête.

12. Champ géographique de l'enquête

Pour la première fois, il est prévu d'étendre l'enquête dans quatre départements d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane). Des extensions régionales sont envisagées dans ces départements mais pas en métropole. Jusqu'à l'édition de 2005, l'enquête était réalisée uniquement en France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Pour le volet « Actifs occupés », un échantillon de ménages sera constitué par l'Unité Méthodes statistiques de l'Insee pour être représentatif de l'ensemble des ménages en France métropolitaine et dans les Dom concernés par l'enquête. La faisabilité d'un pré-filtrage téléphonique est à l'étude, permettant de sélectionner les ménages avec au moins un actif en emploi.

Pour le volet « Employeurs », l'échantillon serait constitué différemment selon la taille de l'établissement employeur du salarié répondant :

- s'il comporte 20 salariés ou plus cet établissement sera contacté pour répondre ;
- s'il comporte de 10 à 19 salariés, il sera sélectionné, mais intégré dans un échantillon deux fois plus large d'établissements de 10 à 19 salariés, de façon à introduire une incertitude sur le fait qu'un salarié de l'entreprise ait été interrogé ;
- s'il comporte de 1 à 9 salariés, il ne sera pas interrogé. Un échantillon aléatoire d'établissements de 1 à 9 salariés, tiré indépendamment du volet « Actifs occupés », sera constitué pour compléter l'information.

Ce schéma est indicatif, il sera adapté en fonction de l'apport des tests et de l'expérience d'abaissement du seuil à 10 salariés pour l'enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » – REPONSE 2010-2011.

14. Mode de collecte

Le volet « Actifs occupés » sera réalisé en face-à-face, auprès d'une ou deux personnes du ménage. Il comprendra en fin d'entretien une partie auto-remplie par l'enquêté avec un casque audio (en « audio-casi »), pour les questions les plus sensibles.

Le volet « Employeurs » sera réalisé par voie postale, avec des relances téléphoniques et/ou mail et la possibilité pour les entreprises de répondre sur internet.

L'appariement des deux volets de l'enquête est prévu lorsque employé et employeur auront été tous deux interrogés. La diffusion de ce fichier couplé fera bien entendu l'objet de procédures d'accès spécifique (passage devant le comité du secret).

Par ailleurs, il est envisagé d'apparier les fichiers de l'enquête avec certaines sources administratives, en premier lieu les Déclarations annuelles des données sociales (DADS) pour obtenir des informations sur le salaire de l'employé interrogé et des indications sur la composition de la main d'œuvre et les salaires dans son établissement. D'autres fichiers administratifs pourraient être mis à contribution. Toutefois ces appariements restent encore à expertiser : utilité, cadre juridique de réalisation...

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte du volet « Actifs occupés » est prévue pour durer quatre mois de septembre à décembre 2012. Le volet « Employeurs » sera réalisé à la suite, dans le délai le plus bref possible.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse pour un individu sera d'une heure au maximum (peu variable selon les personnes, notre objectif est un temps moyen de 50 minutes). Il sera d'environ 1h45 au maximum pour deux individus du même ménage. Dans ce cas, l'enquêteur pourra réaliser l'enquête en deux visites. L'entretien « par procuration » n'est pas autorisé, l'enquêteur pourra parfois être contraint à revenir pour enquêter le second individu.

L'enquête auprès des employeurs comportera au maximum 8 pages (une trentaine de questions).

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité scientifique a été constitué le 1^{er} avril 2010 et a commencé ses travaux, notamment pour la préparation des questionnaires et la finalisation du protocole de l'enquête. Ce comité scientifique rassemble des personnalités scientifiques (liste ci-jointe en annexe) et permet de recueillir l'avis de différentes institutions concernées par l'enquête : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), Direction générale du travail (DGT), Conseil d'orientation sur les conditions de travail (Coct), Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail, Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé.

Un comité de pilotage et un comité de suivi ont été constitués associant la Dares et l'Insee pour préparer la réalisation du volet « Actifs occupés ».

Un comité de concertation sera constitué afin de recueillir le point de vue des partenaires sociaux. La première réunion est prévue en début d'année 2011.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Des premiers résultats seront produits en 2013 sous forme de *Dares Analyses* après la phase de redressement, d'apurement et de calcul des pondérations qui se déroulera entre décembre et juillet 2013 et se poursuivra jusqu'à fin 2013 pour la partie Employeurs et le couplage.

Un appel à projet d'exploitations complémentaires et de post-enquêtes sera lancé en 2012, permettant aux chercheurs dont les projets auront été sélectionnés, et après visa du comité du label du CNIS, d'exploiter les données dans le cadre de conventions entre la Dares et leur organisme.

Les fichiers anonymes de l'enquête seront diffusés auprès des chercheurs ou organismes publics qui en feront la demande, dans le cadre de conventions et sous couvert de validation par le comité du secret statistique pour le fichier couplé entre employeurs et salariés.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens de la Dares et de l'Insee pour la préparation de l'enquête, le traitement et la publication des données.

Coûts externes du volet « Actifs occupés » réalisé par l'Insee : budget estimé entre 1 250 000 € et 1 450 000 €

Collecte sous-traitée pour le volet « Employeurs » : budget estimé entre 150 000 € et 300 000 € TTC.

Annexe : Composition du comité scientifique

Mme Elisabeth Algava (Dares)
Mme Selma Amira (Dares)
M. Thomas Amossé (CEE)
M. Philippe Askénazy (Cepremap)
M. Jack Bernon (Anact)
Mme Catherine Bloch-London (Dares)
Mme Marceline Bodier (Insee)
M. Damien Cartron (CMH)
Mme Florence Chappert (Anact)
Dr Christine Cohidon (InVS)
M. Thomas Coutrot (Dares)
M. Michel Gollac (Crest)
Mme Lucie Gonzalez (Drees)
Mme Christine Gonzalez-Demichel (DGAFP)
Mme Nathalie Greenan (CEE)
Mme Sylvie Hamon-Cholet (CEE)
M. Norbert Holcblat (Coct)
M. Frédéric Lerais (INRS)
Mme Mireille Le Reveille (DGT)
Mme Isabelle Niedhammer (Eurofound)
Mme Ariane Pailhé (Ined)
Mme Agnès Parent-Thirion (Eurofound)
M. Julien Pelletier (Anact)
M. Michel Pépin (Essor consultants)
M. Camille Peugny (Université Paris 8)
Mme Aurélie Peyrin (DGAFP)
M. Jean-Christophe Rincenc (Insee)
M. Sébastien Roux (Dares)
Mme Anne Solaz (Ined)
Mme Clémence Talaya (DGT)
M. Serge Volkoff (Creapt)
M. Daniel Verger (Insee)
Mme Lydie Vinck (Dares)
M. Loup Wolff (Insee)